

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

16 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif/ commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, au bureau de la MRCT, 11, rue St-Isidore Ouest à Laverlochère-Angliers, le **MERCREDI 16 JANVIER 2019, à 18 h 22**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Yves Ouellet , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières,
humaines et matérielles
M. Daniel Dufault , coordonnateur à l'aménagement
M^{me} Jessica Morin-Côté , greffière et secrétaire-trésorière adjointe
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 22.

01-19-001A Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 22.

Il est proposé par M. Daniel Barette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, tout en ajoutant à la section « Affaires nouvelles », le point « Ministère des Transports du Québec.
- ❖ **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

01-19-002A Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).

1re partie

Aucune question de l'assistance.

Information Gestion du Fonds local d'investissements (FLI) et Fonds locaux de solidarité (FLS) – Octroi de prêts/Suivi de dossiers.

Aucune présentation sur des dossiers FLI n'a été faite auprès des membres du CA, pour ce mois-ci.

En date du 9 janvier 2019, la disponibilité du FLI est de 1 003 208,24 \$ et celle du FLS de 271 421,88 \$.

01-19-003A Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres par voie de soumissions publiques, pour un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Gauvin.

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État prévoit que la MRC peut procéder à des travaux pour mettre en disponibilité des terrains de villégiature;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la ville de Belleterre pour une telle étude sur le lac Gauvin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ **DE DEMANDER**, par voie de soumissions publiques, des offres pour un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Gauvin dans la ville de Belleterre. Le tout devrait permettre l'inscription au tirage au sort en avril 2020 afin d'offrir les terrains à l'automne 2020. Les soumissions devront parvenir au bureau de la MRC de Témiscamingue au plus tard le mardi, 5 mars 2019 à 16 h, pour être prises en considération par le conseil de la MRCT, lors de la séance ordinaire prévue le 20 mars 2019.

L'appel d'offres sera publié sur SEAO et dans le journal Le Reflet, au cours du mois de janvier 2019.

La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

01-19-004A **Certificat de conformité : approbation du règlement sur les conteneurs de Notre-Dame-du-Nord (règlement n° 357-18, adopté le 10 décembre 2018 – second projet).**

ATTENDU QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut adopter un règlement qui contient des éléments de zonage. Ce règlement est assujéti au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Nord désire adopter un règlement sur les conteneurs pour réglementer, notamment le nombre, la localisation et l'apparence des conteneurs;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Nord est la 4e municipalité à se doter d'un règlement spécifique à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ **D'APPROUVER** le règlement sur les conteneurs de Notre-Dame-du-Nord (règlement n° 357-18, adopté le 10 décembre 2018 – second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 357-18 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 10 décembre 2018 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 8 janvier 2019

01-19-005A **Avis sur la demande de la municipalité de Guérin concernant l'autorisation à la CPTAQ : lot 2 851 200-p du cadastre du Québec (route 391) (borne sèche de 60 000 litres).**

Nature du projet

Il s'agit pour la municipalité d'enfouir une citerne servant au service d'incendie (borne sèche) de 60 000 litres, sur une parcelle de terrain entre le ruisseau Aumond et la route 391. Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- ❖ Le ministère de la Sécurité publique a approuvé le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC. Cette approbation gouvernementale crée des obligations, dont celle d'aménager des points d'eau.
- ❖ L'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet de la municipalité de Guérin ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au Schéma d'aménagement révisé

Le Schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Après analyse, le projet de la municipalité de Guérin est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé.

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par une municipalité doit être accompagnée d'une recommandation de la MRC (comité administratif) et de l'UPA;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la MRC est basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la loi, sur les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sur le contenu du règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Guérin concernant l'autorisation à la CPTAQ sur le lot 2 851 200-p du cadastre du Québec (route 391), pour l'aménagement d'une borne sèche de 60 000 litres;

CONSIDÉRANT les articles 58 et suivants de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ **DE TRANSMETTRE** à la commission CPTAQ un avis favorable relativement à la demande de la municipalité de Guérin.

01-19-006A Appui au projet de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue: stabilisation des berges du lac Témiscamingue.

CONSIDÉRANT la problématique de l'érosion des rives;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue a préparé un projet pilote (test) de stabilisation de rive à Saint-Bruno-de-Guigues et de cibler les autres sections de rives (au Témiscamingue) qui peuvent bénéficier de ce type de stabilisation;

CONSIDÉRANT QUE le programme de subvention Affluents Maritime finance ce genre de projets jusqu'à un maximum de 75% (coût total du projet: 74 914\$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** la MRC de Témiscamingue appuie la demande de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue au programme de subvention Affluents Maritime. En plus d'un appui, la MRC contribuera au projet (en nature) par le partage d'informations, la participation à 1 ou 2 rencontres et la diffusion des résultats post-projet.

Note: ce programme de subvention finance des recherches, des actions pour régler des problèmes. L'OBVT va tester un enrochement végétalisé qui serait plus résistant aux vagues du lac Témiscamingue que ce qui se fait actuellement. C'est dans le but de suggérer cette méthode aux citoyens désirant protéger leurs berges. Le programme de subvention ne finance pas les projets privés de stabilisation.

01-19-007A **Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire –
Recommandation et approbation d'un projet pour l'année 2018.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont procédé à l'analyse d'un projet, afin de s'assurer que celui-ci était admissible en vertu du Règlement sur le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (n° 175-04-2015);

CONSIDÉRANT QUE, selon la grille d'analyse, les projets admissibles devaient atteindre une note minimale de 60 % pour obtenir du financement via ce fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Simon Gélinais
et résolu unanimement

- ❖ **D'ACCEPTER** le projet suivant, dans le cadre de l'enveloppe 2018 du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire.

Promoteur	Nom du projet	Montant demandé	Coût total du projet	Montant recommandé
Organisme de bassin versant du Témiscamingue	Graphisme et impression d'un dépliant en anglais (quais et abris à bateaux)	334 \$	534 \$	334 \$
Total	1 projet	334 \$	534 \$	334 \$

01-19-008A Autorisation pour signature d'une « Transaction et Quittance » dans le dossier portant le numéro de Cour 610-17-000179-168.

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue a reçu la signification d'un recours en jugement déclaratoire dans un dossier (no 610-17-000179-168) à la Cour Supérieure;

ATTENDU QU'une conférence de règlement à l'amiable (CRA) s'est tenue le 19 décembre 2018;

ATTENDU QU'à la suite de la conférence de règlement à l'amiable, les parties se sont entendues sur les termes d'un règlement hors cour;

ATTENDU le document intitulé « TRANSACTION ET QUITTANCE » (article 2631ss. Code civil du Québec) à intervenir entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ **D'ACCEPTER** le contenu du document intitulé « TRANSACTION ET QUITTANCE » (article 2631 ss. Code civil du Québec) à intervenir entre les parties.

❖ **D'AUTORISER** la directrice générale-secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, le document intitulé « TRANSACTION ET QUITTANCE » (article 2631 ss. Code civil du Québec).

01-19-009A Gestion de l'immeuble – Autorisation pour la signature d'un bail de location d'espaces de bureaux avec le CISSSAT pour un terme de 5 ans.

CONSIDÉRANT QUE le bail de location du CISSSAT, incluant l'organisme Clair Foyer ainsi que le Centre Jeunesse – secteur autochtone prend fin le 28 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le CISSSAT a signifié, le 12 janvier 2018, son intention de ne pas renouveler les baux signés avec le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Clair Foyer et le Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, tel que connu présentement;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau bail devra être signé afin de modifier les superficies occupées par le Centre Jeunesse, portant la superficie totale occupée à 672.42 m², cette superficie pouvant être modifiée de quelques mètres carrés selon les discussions à parfaire avec le CISSAT;

CONSIDÉRANT QUE le taux du loyer a été recalculé pour 2019 selon les paramètres déjà établis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ **D'AUTORISER** la directrice générale-secrétaire-trésorière, Madame Lyne Gironne, a signé le bail entre la MRC de Témiscamingue et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSAT) selon, entre autres, les conditions suivantes :

- Bail d'une durée de 5 ans, du 1 mars 2019 au 28 février 2024;
- Taux unitaire à 137,79 \$ du m² pour 2019, indexé ensuite selon les modalités comprises dans le bail;
- Location pour une superficie totale de 672.42 m² cette superficie pouvant être modifiée de quelques mètres carrés selon les discussions à parfaire avec le CISSAT.

01-19-010A Programme « Petits établissements accessibles » – Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat.

CONSIDÉRANT l'entente entre la MRC de Témiscamingue et Société d'habitation du Québec conclue le 1er septembre 2006 pour la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et attribuant à la MRC la responsabilité de l'évaluation des demandes et du cheminement des dossiers;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du programme Petits établissements accessibles établi par la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui est un nouveau programme d'aide financière afin de favoriser l'accessibilité des petits établissements commerciaux aux personnes handicapées ou à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE la MRC joue un rôle important dans le déroulement de la démarche d'obtention de l'aide financière notamment en fournissant l'information, en faisant l'évaluation du dossier, en fournissant le certificat d'admissibilité, etc;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente intervenu pour la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec doit être modifié afin d'y ajouter ces nouvelles responsabilités pour la MRC et permettre aux petits établissements commerciaux de la région d'avoir accès à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC juge qu'il est primordial de faciliter l'accès aux petits établissements commerciaux pour les personnes atteintes d'un handicap ou ayant une mobilité réduite en octroyant un aide financière pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** le comité administratif de la MRC de Témiscamingue autorise la signature de la modification du protocole d'entente intervenu avec la Société d'habitation du Québec, le tout en vue d'intégrer la gestion du programme Petits établissements accessibles et les modifications présentées lors de la séance ».
- ❖ **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

Information Certificat de conformité et le règlement concernant les compétences déléguées au comité administratif / commission d'aménagement.

Les membres du CA prennent acte de la correspondance émise dans le dossier de la municipalité de Duhamel-Ouest, concernant l'opinion juridique de leur avocat sur les étapes à réaliser lors de l'émission de l'avis de conformité par la MRC de Témiscamingue.

À titre informatif, un document du ministère des Affaires municipales est transmis aux membres du CA. Ce document indique les étapes

principales du processus d'adoption d'un règlement en matière d'urbanisme. Il est proposé que ce même document soit transmis aux membres du conseil lors de la prochaine rencontre.

Une réponse à la lettre de la municipalité de Duhamel-Ouest sera préparée et transmise au maire de ladite municipalité.

01-19-011A Autorisation par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) pour le remboursement des dépenses aux candidats des élections municipales 2017.

CONSIDÉRANT les frais encourus par les candidats lors des élections à la préfecture en 2017;

CONSIDÉRANT QUE les autorisations du Directeur général des élections ont été obtenues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ **D'AUTORISER** les versements suivants:

Candidat Bernard Flébus

Montant à rembourser: 3 018,77 \$

Versement déjà réalisé: 1 513,59 \$ (50 % des dépenses) Montant autorisé: 1 513,59 \$

Candidat Claire Bolduc

Montant à rembourser: 3 685,75 \$

Montant autorisé: 2 764,31 \$ (75 % du montant total)

01-19-012A Gestion des ressources humaines - Autorisation pour l'embauche d'un chargé de projet en interventions ciblées.

CONSIDÉRANT QUE l'employé #422 a quitté ses fonctions le 7 septembre dernier et que l'autorisation pour l'affiche du poste a été donnée le 5 septembre (résolution n° 09-18-317A);

CONSIDÉRANT QU'il y avait donc lieu de la remplacer et qu'une offre d'emploi a été publiée dans le journal Le Reflet, le site d'Emploi Québec, ainsi que sur le site et le Facebook de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues d'embauche ont eu lieu le 15 et le 23 octobre 2018, mais que le candidat retenu a refusé notre offre;

CONSIDÉRANT QU'un 2^e affichage de poste a été fait, et que les entrevues ont eu lieu le 3, 4, 5 et 11 décembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

❖ **D'AUTORISER** l'embauche de Monsieur Patrick Ducas, à titre de chargé de projet en interventions ciblées:

- Selon la politique salariale en vigueur, classe 7 échelon 1;
- Entrée en fonction: le 21 janvier 2019.

Monsieur Ducas est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres:

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste permanent à temps plein;
- Situé au bureau de Ville-Marie.

01-19-013A Gestion des ressources humaines - Autorisation pour l'embauche d'un conseiller en santé et sécurité au travail.

CONSIDÉRANT QU'UNE entente intermunicipale concernant la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail a été signée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de l'embauche de la ressource, qui a été autorisée par la résolution n° 09-18-318A;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues d'embauche ont eu lieu le 24 et 31 octobre 2018, mais que le poste n'a pu être pourvu;

CONSIDÉRANT QU'UN deuxième affichage de poste a eu lieu et que des entrevues ont été réalisées le 17 décembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ **D'AUTORISER** l'embauche de M. Guy Robert, à titre de conseiller en santé et sécurité au travail;
 - Selon la politique salariale en vigueur, classe 4 échelon 15;
 - Entrée en fonction : le 14 janvier 2019.

Monsieur Robert est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres:

- Une période de probation de six mois; 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein, avec possibilité de renouveler le contrat après un an;
- Lieu de travail: bureau de Laverlochère-Angliers.
- L'entrée en fonction de M. Robert a été préautorisée par les membres du CA avant les vacances des fêtes 2018, par courrier électronique.

01-19-014A Gestion des ressources humaines - Autorisation pour lancer le processus de dotation pour le poste d'inspecteur en urbanisme.

CONSIDÉRANT QU'UNE entente intermunicipale en urbanisme sera signée sous peu et que cette entente prévoit l'embauche d'un technicien en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités se partageront les services de la ressource selon les besoins de chaque partie et que les coûts seront partagés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ **D'AUTORISER** l'affichage de poste pour l'embauche d'un ou d'un technicien(ne) en urbanisme pour un poste de 40 heures / semaine.

Cette charge salariale a été prévue au budget 2019.

01-19-015A Gestion des ressources humaines - Autorisation pour lancer le processus de dotation pour le poste d'agent de développement en tourisme.

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC de Témiscamingue ont exprimé un besoin pour une ressource en tourisme pour le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ **D'AUTORISER** l'affichage de poste pour l'embauche d'un agent(e) en tourisme pour un poste de 35 heures / semaine.

Cette charge salariale a été prévue au budget 2019.

01-19-016A Gestion des ressources humaines - Projet de révision du service d'aménagement et de développement du territoire.

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'aménagement et du développement du territoire est actuellement absente pour cause de maladie, et ce, pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'une analyse organisationnelle à l'interne a été réalisée pour revoir la structure du service de l'aménagement et du développement du territoire, notamment au regard de la diversité des postes regroupés dans ce service;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un nouveau poste de gestionnaire s'avère nécessaire pour équilibrer la répartition des postes découlant de la gestion du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction de l'aménagement et du développement du territoire est actuellement inoccupé et que la directrice générale doit palier à l'absence de la directrice de service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ **DE LANCER** un processus d'embauche pour un directeur en gestion du territoire;
- ❖ **DE STATUER** que ce nouveau gestionnaire assume l'intérim jusqu'au retour de la directrice de l'aménagement et du développement du territoire.

Au retour de la directrice de l'aménagement et du développement du territoire, ce gestionnaire prendra sous sa responsabilité les employés découlant des ententes intermunicipales, de la délégation des baux et de tout poste en lien avec la gestion du territoire.

Le financement de ce poste se fera par les ententes intermunicipales et les revenus de la gestion foncière (baux de villégiature et abris sommaires).

Information Autorisation pour dégager un budget pour des services de coaching par une firme en ressources humaines.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

01-19-017A Renouvellement d'adhésion pour l'année 2019 auprès de diverses associations.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ **D'AUTORISER** le renouvellement d'adhésion pour l'année 2019 auprès des organismes suivants, tel que prévu au budget 2019 au poste budgétaire « Cotisations Organismes locaux, régionaux et provinciaux » :
- Fédération canadienne des municipalités : 2 590,81 \$
 - Fédération québécoise des municipalités : 22 395,50 \$
 - Association québécoise d'urbanisme : 162,11 \$
 - Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec : 431,16 \$
 - Association des aménagistes régionaux du Québec : 496,70 \$
 - Association des directeurs municipaux du Québec : 463 \$
 - Association forestière d'Abitibi-Témiscamingue : 30 \$
 - Association québécoise du loisir municipal : 336,88 \$
 - Les Arts et la Ville : 630 \$
 - Association des techniciens en prévention incendie du Québec: 110 \$

01-09-018A Fonds de développement du territoire – Autorisation pour remboursement.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour le projet suivant:

Demandeur : Municipalité de Béarn

Projet : « L'eau : notre ressource naturelle la plus précieuse »

Montant autorisé : 50 000\$

Montant à payer : 10 000\$ (factures reçues pour un montant de 165 405.19\$).

Information Service d'évaluation – Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

01-19-019A Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.


Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **82 494,59 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **675 218,99 \$**, et ce, pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2018.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 16 janvier 2019.



Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

01-19-020A Affaires nouvelles - Autorisation pour dépôt d'une demande auprès d'Emploi d'été Canada.

CONSIDÉRANT QUE le plan de classification numérique a été mis en place en 2018 à la MRCT;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des archives papier existantes pourraient être numérisées et détruites;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche pour le service de secrétariat;

CONSIDÉRANT QUE les besoins identifiés au niveau du service incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ **DE PRÉSENTER** une demande à Emploi d'été Canada pour l'embauche de quatre personnes à l'été 2019, soit:
 - Deux postes d'agents de bureau (35 heures / semaine pour une durée de 8 semaines);
 - Deux postes d'aide à la sécurité incendie (35 heures / semaine pour une durée de 12 semaines)

- ❖ **D'AUTORISER** Christelle Rivest, directrice des ressources humaines, financières et matérielles, à déposer cette demande à Emploi d'été Canada, au nom de la MRC de Témiscamingue.

Information Affaires nouvelles - Ministère des transports du Québec.

Le comité administratif propose le fonctionnement suivant lors de la venue des représentants du Ministère de Transports du Québec à la séance du conseil de la MRC, le 23 janvier prochain: que les échanges se tiennent d'abord avec les mairesses et maires en réunion privée et que les représentants du Ministère puissent faire une synthèse de leur présentation en séance publique afin que l'assistance puisse prendre connaissance des informations sur la fermeture des ponts, notamment pour le pont de la Rivière la Loutre, à la Montée Gauthier.

Information Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).

2e partie

Aucune question de l'assistance.

01-19-021A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** l'assemblée soit levée.

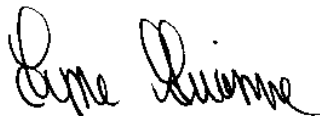
N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 23 janvier 2019
- Comité administratif : 13 février 2019

Il est 19 h 25.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.